

## AVANT-PROPOS

Michel TARPIN  
LUHCIE / Université de Grenoble Alpes  
michel.tarpin@univ-grenoble-alpes.fr

À l'occasion de la « Roman Archaeology Conference » de 2016, Christopher Smith m'avait demandé d'organiser une session sur le vaste thème de « settlement systems: structures, hierarchies and territories ». La durée des sessions étant limitée, il fallait cibler des recherches récentes et variées. Notre souhait était aussi que ces communications soient complémentaires, même si nous étions bien conscients qu'elles ne pouvaient en aucun cas représenter un panorama global sur un thème qui connaît aujourd'hui un fort renouvellement, comme en témoignent plusieurs projets en cours en Europe, autour de l'urbanisation, de la hiérarchie des agglomérations ou de l'analyse territoriale systématique. L'importance de la bibliographie rassemblée par les présentes études le montre assez.

Depuis la publication du colloque de Nimègue, *Roman Republican Colonization. New Perspectives from Archaeology and Ancient History*<sup>1</sup>, la nécessité de revenir sur certaines certitudes, qui remontaient à E. T. Salmon, et parfois au-delà, était évidente. Comme le relève Christopher Smith dans la conclusion de ce volume, les historiens et archéologues tendaient parfois à imaginer un modèle assez uniforme d'implantation coloniale : on pense aux dessins de David Macaulay pour *Naissance d'une cité romaine*, ou à tant d'autres ouvrages didactiques. Pour caricaturer, le rôle joué par le rituel de l'araire et par la centuriation, supposés l'un et l'autre systématiques<sup>2</sup>, a sans doute été un peu surestimé. L'archéologie a cependant fait de très importantes avancées, en particulier en termes d'analyse territoriale, mais aussi d'archéologie urbaine, permettant de mieux

---

<sup>1</sup> Stek, Pelgrom 2014.

<sup>2</sup> Pour des critiques récentes, voir Pelgrom 2018.

appréhender le moment de la fondation, le développement urbain – voire l'échec – d'un projet colonial. Les exemples de *Sena Gallica* (Giuseppe Lepore, Michele Silani), dont les premières phases d'occupation ont pu être identifiées et le territoire observé systématiquement, et de la vallée de Potenza (Frank Vermeulen), dont le territoire a fait l'objet d'un *survey* intensif et de fouilles, ont permis des avancées très importantes, tant pour identifier ce que pouvaient être les toutes premières phases d'une colonie médio-républicaine que pour voir concrètement comment s'organise un territoire placé dans la dépendance juridique de cette colonie.

La rapidité avec laquelle s'organise un « paysage colonial » est un des acquis importants de ces nouvelles recherches, mais on pourrait aussi évoquer la densité d'occupation des zones exploitables et les liens avec la voirie, sans parler des acquis proprement méthodologiques. Ces études permettront en outre de rediscuter la question de la sous-occupation apparente des campagnes, parfois évoquée à partir des prospections de surface.

Il était aussi nécessaire de préciser, par l'examen détaillé des sources, la procédure de création d'une colonie, que l'historiographie réduit généralement à un acte de fondation assez bref, trop souvent assimilé au rituel de l'araire, alors que ce dernier est très marginal dans la littérature antique. Deux approches sont présentées ici : d'une part une synthèse aussi exhaustive que possible portant sur la grande phase de fondations coloniales des III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles av. n. è. (Michel Tarpin), d'autre part l'analyse détaillée d'un cas que l'on peut considérer comme exemplaire, celui de la colonie de Philippias (Georges Tirologos), objet de nombreuses études archéologiques, épigraphiques et historiques. Il en ressort l'évidente nécessité d'appréhender les fondations coloniales dans leurs contextes spécifiques et de prendre en compte la très lourde procédure, qui peut s'étaler sur plusieurs années. L'évolution qui est évidente entre les colonies médio-républicaines et les colonies triumvirales ne semble cependant pas remettre en question la définition d'une légitimité spécifique à « déduire » des colonies, sans doute différente de la légitimité à fonder des villes.

Qui dit colonie dit déplacement de population, attribution de nouveaux statuts et relation institutionnelle avec Rome. Simone Sisani revient ici sur la question très débattue des préfetures et de la *civitas sine suffragio*, qu'il aborde sous l'angle de l'autonomie juridique et de ses limites. La question est compliquée et les sources maigres, mais l'érudition tient lieu ici de véritable *survey*. En ce domaine, comme pour les colonies, des moments de rupture, ou au moins d'évolution rapide, peuvent être identifiés et doivent être pris en compte.

Les contributions qui constituent ce volume reposent sur les résultats de plusieurs années de recherches et constituent des synthèses ou des extraits de travaux de grande ampleur. Comme organisateur de la session, je dois des remerciements tous particuliers aux collègues qui ont accepté de présenter ici des éléments substantiels de leurs recherches et ont contribué à faire avancer la connaissance du monde colonial romain. Comme le relève Christopher Smith, qui a bien voulu proposer une conclusion à ce volume, ces synthèses n'ont pas tant vocation à clore des débats – auxquels elles apportent des éléments essentiels – qu'à ouvrir de nouvelles pistes de recherche. Mes remerciements vont aussi à Antonio Gonzales qui a accepté de publier ces articles dans les suppléments aux *Dialogues d'histoire ancienne*.

Les textes, dans leur première version, ont été élaborés début 2017. Les délais de publication, fortement alourdis par les mesures sanitaires de 2020 et 2021, nous ont conduit à ajouter ponctuellement des mises à jour. Il reste cependant possible que des nouveautés nous aient échappées dans les conditions de travail qui sont les nôtres depuis plus d'un an. Nous nous en excusons.